

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PECHELBRONN

Département du Bas-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 18 mai 2006 à 20 Heures

Sous la présidence de Monsieur Armand BRACONNIER

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Présents :

KUTZENHAUSEN :	MM FABACHER	- BRACONNIER	- MORI - WAGNER(suppléant)
LAMPERTSLOCH :	MM STURM	- URBANY	- Mme LEMBERGER
LOBSANN :	MM KREISS	- MME CHALOPPE	
MERKWILLER-P. :	MM SCHIELLEIN	- GUILHEM	- WEISBECKER - SCHNEIDER(suppléant)
PREUSCHDORF :	MM KENNEL	- MME FISCHER	- TROG - BASTIAN(suppléant)

Invités :

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

Excusés : MM APPRILL, WALTER et

MM Bernard LOGEL, Jean-Laurent VONAU, Guy HUSSON, Mme Dominique ROMAIN-CARCY.

2) Modification budgétaire : remboursement du prêt sans intérêt du Département pour la phase I de la ZA Willenbach.

Vu la convention relative à une avance de 86.562,08€ (567.810 F) accordée par le Département au titre de viabilité sur la zone d'activité intercommunale du Willenbach, prêt sans intérêt remboursable pour moitié au terme de 5ans et l'autre moitié dans un délai de 10 ans, convention signée le 3 avril 1996.

Vu l'état de remboursement du solde de l'avance venant à échéance en 2006, d'un montant de **43.281,04€** (somme imputée au Budget Principal 2006)

Pour permettre le règlement de cette dernière échéance sur le budget principal, il est proposé d'abonder les crédits du compte 1641 de 43 282€ par diminution des crédits de 40 000€ inscrits au compte 27638 et de 3 282 € inscrits en dépenses imprévues à la ligne budgétaire 020.

Pour équilibrer le budget annexe ZA Willenbach, l'avance de 40 000€ prévue en recette au compte 27638 est remplacée par un emprunt de 40 000€ à inscrire au compte 1641.



Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Président à procéder aux virements de crédits comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

- chapitre dépense 27 / article 27638 « *avance ZA Willenbach* » : - 40 000€
- ligne 020 « *dépenses imprévues* » : - 3 282€
- chapitre dépense 16 / article 1641 « *emprunts* » : + 43 282€

BUDGET ANNEXE – ZA Willenbach

- chapitre recette 16 / article 16878 « *avance du budget principal* » : - 40 000€
- chapitre recette 16 / article 1641 « *emprunts* » : + 40 000€



Pour extrait, certifié conforme
MERKWILLER – PECHELBRONN, le 22 mai 2006
Délibération, exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi n° 82-623
du 22 juillet 1982.

Le président
Armand BRACONNIER

